

Cannes (06), vidéoverbalisation, un an après son instauration la commune dresse un premier bilan.



Voilà un an que la ville de **Cannes** procède à la verbalisation de véhicules en infractions, grâce à son réseau étendu de **vidéosurveillance**.

Un an que les opérateurs du Centre de Protection Urbain, installés dans les locaux de la **police municipale**, ont grâce aux objectifs de 13 caméras utilisées à cet effet la vue imprenable sur plusieurs axes stratégiques : Boulevard Carnot, Boulevard Clémenceau, Place Pierre Sépard, Place Cornut-Gentille, Rue Hoche... avec en ligne de mire les automobilistes en infraction.

20 Minutes rapporte qu'au total, seulement 2 261 **amendes** ont été envoyées en douze mois, soit une moyenne de six contraventions par jour.

« Nous avons observé une véritable mutation du comportement des usagers, qui se sont responsabilisés, analyse le **directeur de la police municipale** Jean-Claude Rinaudo. A moins que ce ne soit simplement la peur de la sanction ! Nous ne cherchons pas à verbaliser à tout prix. Contrairement aux **radars automatisés**, la sanction par vidéo est réalisée par des humains qui savent faire preuve de lucidité et de discernement ».

Aucun risque donc, de se faire « aligner » à cause d'un court arrêt en double-file pour déposer quelqu'un. L'objectif affiché est avant tout de garantir la fluidité du trafic, en limitant les comportements à risque.

Et ce nouveau mode de verbalisation ne semble pas faire de vagues : « Le nombre de contestations ne dépasse pas 1% », précise Jean-Claude Rinaudo.

Véritable prise de conscience ou résignation ? En cas d'infraction, l'amende atteint tout de même 35 euros (pour un stationnement supérieur à cinq minutes)... et au-delà d'une demi-heure, c'est la **fourrière** qui entre en jeu. L'affectation de nouvelles caméras à ce dispositif n'est pas au programme. « L'objectif n'est pas de vidéoverbaliser toute la ville ! », rassure le patron des policiers cannois.